

Tranquillité publique

Tranquillité publique : une priorité affichéeL'instauration du 1er Contrat Local de Sécurité des Alpes Maritimes, la création d'un poste de police, les renforts d'effectifs, la Cellule de Veille, l'Antenne de Justice, la vidéo surveillance, entre autres mesures, ont amené la baisse de 50% de la délinquance en 10 ans. C'est un ensemble prévention, dissuasion et répression qui a permis de lutter efficacement contre la délinquance et les incivilités. Nos objectifs : présence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de la Police Municipale avec des effectifs renforcés, création d'une brigade moto permettant le développement d'une police de proximité, dispositif «voisins vigilants», contrôle continu et régulier de la vitesse et du bruit des véhicules, sécurisation des immeubles locatifs.